Ville de CHAUNY

Le Maire de la Ville de CHAUNY

Direction Générale

à

M

N/Réf. : ED2026.10.14
Affaire suivie par : Emilie DEFONTAINE
03.23.38.70.59
emilie.defontaine@ville-chauny.fr
Objet : conseil municipal

Chauny, le 07 Octobre 2026.

Cher(e) collègue,

Je vous invite à participer à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026
à 19 heures

salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de CHAUNY, 1er étage, en vue d'examiner les questions portées à l'ordre du jour ci-dessous :

ORDRE DU JOUR :

01 – Démission de Madame Mélanie DESMONS – Installation de Madame Delphine AZEMA en qualité de conseillère municipale

02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.

03 – Communications

04 – SEDA (Société d'Equipement du Département de l'Aisne) – approbation du rapport des mandataires – exercice 2025.

05 – Décision modificative n°2 – exercice budgétaire 2026 – Ville.

06 – Création d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiements (CP) pour le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville.

07 – Régularisation des écritures des intérêts courus non échus.

08 – Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère - attribution de compensation définitive 2026.

09 – Convention d'occupation domaniale du terrain situé au complexe sportif Léo Lagrange par L'association Chauny Tennis Club.

10 – Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 – Avenant n°1 – Intégration du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et reconnaissance de la compétence d'autorité organisatrice.

11 – Zac l'Univers – La Briqueterie – raccord au réseau électrique sur la parcelle AO 332 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude entre la Ville de Chauny et Enedis.

12 – Projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère – Avis du Conseil Municipal

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

David TELATYNSKI.